



## Le mot du maire

### APPEL DE PROJETS POUR LA FÊTE DU VOISINAGE

La 19<sup>e</sup> édition de la Fête du voisinage se tiendra le samedi 31 mai prochain à Saint-Félicien.

Ce rendez-vous annuel festif vise à rapprocher les gens qui habitent un même voisinage afin de leur permettre de développer des liens de solidarité dans leur milieu de vie.

Pour l'occasion, la Ville de Saint-Félicien met à la disposition des citoyens une aide financière pouvant aller jusqu'à 500 \$ pour l'organisation d'une fête de quartier. Les fonds peuvent servir, par exemple, à acheter de la nourriture pour organiser un repas collectif, installer des jeux gonflables, embaucher un service d'animation, etc.

**Un appel de projets est en cours jusqu'au 18 avril 2025, à midi. Le formulaire et les modalités sont disponibles sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet Services en ligne / Fête du voisinage.**

Ces fêtes de quartier ont, depuis maintenant plusieurs années, réussi à consolider des liens et à améliorer les relations entre les gens de même communauté. C'est pourquoi, je vous invite à soumettre des projets en grand nombre!

Les projets sélectionnés seront annoncés au plus tard le vendredi 2 mai 2025.

**Luc Gibbons, maire**



### Services administratifs

#### UN ENFANT, UN ARBRE 2024

Tous les parents d'un enfant né ou adopté en 2024 peuvent s'inscrire afin d'obtenir un arbre.

**Date limite : 21 avril 2025.**

**Pour inscription : 418 679-2100 poste 2224.**

**L'activité aura lieu le samedi 10 mai prochain.**



### Services des loisirs

Une toute nouvelle session d'activités est prévue pour le printemps. Les inscriptions seront disponibles via Sport-plus dès le mardi 22 avril à compter de 9 heures.

Des cours sportifs et culturels seront offerts pour les adultes et les jeunes. De nombreux bricolages pour les plus jeunes sont également prévus à la bibliothèque.

La programmation est disponible dès maintenant via le site Internet. Trois activités gratuites pour toute la famille sont prévues afin d'animer le début de l'été :

- Le 24 mai : Grande vente de livres usagés à la Félicène;

- Le 13 juin : Randonnée guidée dans les sentiers du Tobo-Ski;
- Le 17 juin : Séance d'aérobic en plein air animée par le Service des loisirs à la Félicène.

Surveillez également les pages Facebook de plusieurs organismes comme la nouvelle Association de baseball mineur Lac-Saint-Jean Ouest et le Club de vélo de montagne Vélo2max qui sont en période d'inscription.



Le vélo de montagne, la randonnée et le camping ouvriront bientôt, procurez-vous votre carte de saison sur notre boutique en ligne au toboski.ca



### Bibliothèque municipale

Le personnel de la bibliothèque recueille présentement les dons de livres qui seront vendus à petits prix, **le samedi 24 mai prochain**, lors de la « Librairie éphémère ».

Apportez vos dons directement à la bibliothèque pendant les heures d'ouverture. **Merci de ne pas les déposer dans les chutes à livres.**



Les dictionnaires, manuels scolaires, encyclopédies et revues ne sont pas acceptés. Veuillez attendre que le personnel procède au tri afin de quitter avec les livres qui ne seront pas retenus.

Vous pouvez également réserver une table et vendre vos livres de manière autonome.

#### Pour plus d'informations

<https://www.facebook.com/share/p/12LNfPD1DMq/>

Ce printemps, la bibliothèque propose une programmation diversifiée avec plusieurs conférences et activités pour tous les curieux.

- Le 26 avril de 10 h à 11 h 30 : Conférence sur La météo sous toutes ses formes.
- Le 7 mai, de 13 h 30 à 15 h : Conférence sur l'aide à mourir.
- Le 14 mai, de 18 h à 20 h : Conférence sur la pêche.
- Le 17 mai, de 10 h à 11 h 30 : Conférence sur la gestion des troubles anxieux offrant des pistes de réflexion et des outils concrets pour mieux gérer le stress au quotidien.

Les amateurs de lecture pourront se joindre au Club de lecture « Le café des mots » le 17 mai, de 9 h à 10 h ainsi que le 20 mai, de 15 h 30 à 16 h 30 à la bibliothèque de Saint-Méthode.

Ces événements sont ouverts à tous et sont une occasion d'échanger, d'apprendre et de découvrir de nouveaux horizons.



### Reconnaissance des employés



La Ville de Saint-Félicien tient à remercier madame Sonia Asselin pour ses bons et loyaux services.

Madame Asselin est à l'emploi de la Ville depuis maintenant 20 ans et elle agit à titre de secrétaire administrative au Service de l'urbanisme.



### Sécurité incendie

#### PERMIS DE BRÛLAGE



#### LES FEUX EXTÉRIEURS, NE PERDONS PAS LE CONTRÔLE

Qui dit beau temps dit feu extérieur! Quoi de mieux pour finir une soirée que d'allumer un feu dans la cour arrière avec des amis? Mais, est-ce permis?

Le règlement municipal de la Ville de Saint-Félicien # 03-597 autorise les feux extérieurs suivants :

- Les feux allumés dans un foyer de maçonnerie ou dans un foyer de type approuvé;
- Les feux allumés dans des contenants en métal ou en béton munis de couvercles pare-étincelles;
- Les feux réalisés sur parterre minéral et dont le pourtour est exempt de toute matière végétale.

Même si toutes ces conditions sont respectées, il est impératif de vous assurer de la direction des vents avant de faire votre feu pour éviter d'enfumer vos voisins, ce qui constituerait un acte de nuisance.

**Il est à noter que tout brûlage de végétation (fossé) est interdit**

Si vous n'avez pas de foyer extérieur et que vous désirez quand même allumer un feu, vous devez avant tout contacter le Service de sécurité incendie, du lundi au vendredi, aux heures de bureau au 418 679-0313 afin que le Service vous fournisse gratuitement un permis de brûlage.

Ce permis qui est souvent demandé pour des feux récréatifs, d'abattis ou de débarras sera émis sous des conditions précises. Évidemment, si une interdiction de feu à ciel ouvert est en vigueur, un feu extérieur ne sera pas permis, et ce, même si un permis de brûlage a été délivré.

La SOPFEU met de nombreuses autres informations à votre disposition concernant les feux à ciel ouvert sur son site Internet ([www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca)).

**Viateur Aubé**  
Chef aux opérations prévention/formation



### Horaire d'été

Les employés de la Ville de Saint-Félicien travailleront selon l'horaire d'été à compter du 4 mai, et ce, jusqu'à la première semaine complète de novembre inclusivement (2 au 8 novembre).

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et 13 h 15 à 16 h 30  
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

L'horaire de la bibliothèque demeure inchangé.



Pour en savoir plus, suivez-nous sur Facebook et visitez notre site Internet [www.ville.stfelicien.qc.ca](http://www.ville.stfelicien.qc.ca)

**418 679-2100**